

## Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 Budget eau & assainissement

### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le compte administratif 2021 qui se compose de deux sections, la section d'exploitation et la section d'investissement, a été voté le 23 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II. La section de fonctionnement

#### A) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales sont de 118 432.75 € dont 69 523.05 € de dépenses réelles et 48 909.70 € de dépenses d'ordre. Pour ces dernières, il s'agit des amortissements obligatoires des travaux, dépenses d'exploitation qui se retrouvent en recettes d'investissement.

**Le chapitre 011 – charges à caractère général** – comprend les charges de fonctionnement du budget eau & assainissement : consommation électrique des différentes stations de relevage, d'épuration et de pompage ; fournitures et petit équipement ; les analyses d'eau (compte 617) ; l'entretien et les réparations sur les stations mais aussi sur les réseaux avec notamment les recherches de fuites. Ce chapitre s'élève à 25 158.09 € contre 14 136.16 € en 2020. Plusieurs grosses interventions ont été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration de Huédour, en particulier son dépotage, opération qui n'avait pas été menée depuis plusieurs années. De surcroît plusieurs pompes ont dues être réparées.

**Le chapitre 012 – charges de personnel** – représente une dépense de 27 469.27 €, soit+ 64.96 % par rapport à 2020. Toutefois, de mars à juin 2020 inclus, aucun traitement n'a été versé. Les données de 2020 sont donc difficilement comparables avec celle de 2021, cette dernière étant une année complète.

**Le chapitre 014 – atténuation de produits** – comptabilise les reversements dus à l'Agence de l'eau au titre des redevances pour la pollution, la modernisation des réseaux .... Ils s'élèvent à 7 469 € en 2021 alors qu'ils étaient de 10 348 € en 2020. Une erreur de facturation en nos services en 2020 concernant la redevance pollution (facturée 0.015 € au lieu de 0.15 €) explique la baisse des reversements 2021. Les corrections ont été apportées sur les factures de 2021 et les versements seront rectifiés en 2022.

**Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante** – n'a pas été mouvementé en 2021, ni en 2020. Les admissions en non-valeur, c'est-à-dire des écritures comptables qui ont pour but de faire supprimer des factures irrécouvrables, doivent être imputées sur ce chapitre.

**Le chapitre 66 – charges financières** – diminue par rapport à 2020, les intérêts s'amenuisant au fur et à mesure du remboursement du capital qui se trouve au compte 1641 de la section d'investissement.

Annualités	2021	2020
Intérêts	7 679.44 €	8 299.19 €
Capital	9 312.09 €	9 057.55 €
Total	16 991.09 €	17 356.74 €

**Le chapitre 67 – charges exceptionnelles** – a comptabilisé des annulations de factures émises avant 2021, les personnes n'étant pas les propriétaires ou étant malheureusement décédées. Des refacturations ont pu toutefois être établies et les recettes intégrées en 2021.

#### B) Les recettes d'exploitation

Les recettes totales s'élèvent à 112 683.94 € dont 100 859.38 € de recettes réelles et 11 824.56 € de recettes d'ordre. Pour ces dernières, il s'agit des amortissements obligatoires des subventions, recettes d'exploitation qui se retrouvent en dépenses d'investissement.

**Le chapitre 70 – ventes produits fabriqués, prestations** – intègre le rôle annuel de facturation d'eau et d'assainissement, ainsi que les abonnements, les redevances dues. Il s'élève à 100 597 € pour 2021, soit une

augmentation de 15.33 % par rapport à 2020. La correction de l'erreur de facturation de la redevance pollution explique en grande partie cette augmentation. Un suivi normal des facturations individuelles, notamment lors des départs de la commune, a permis régulièrement de réclamer les factures dues.

**Le chapitre 77 – produits exceptionnels** – retrace les remboursements de factures payées en double. Il s'élève à 262.38 €.

C) Résultat de fonctionnement 2021

Recettes	112 683.94 €
Dépenses	118 432.75 €
Résultat 2021	- 5 748.81 €
Excédent 2020 reporté	24 580.64 €
Excédent 2021	18 831.83 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2020 (24 580.64 €) défalqué du déficit de 2021 (- 5 748.81 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 18 831.83 €.

### III. La section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 33 230.84 € comprenant les reprises d'amortissement des subventions en opération d'ordre et 21 406.28 € de dépenses réelles. Ces dernières concernent d'une part le remboursement du capital de la dette (compte 1641) et les travaux réalisés en 2021. De nouvelles pompes ont été achetées en remplacement de plusieurs tombées en panne (compte 2158 à hauteur de 10 654.19 €) et l'étude pour la mise en place du périmètre de protection de Sévenette a été soldée.

B) Les recettes d'investissement

Les recettes s'élèvent à 62 319.70 € comprenant les reprises d'amortissement des travaux en opération d'ordre et 13 410 € de recettes réelles parmi lesquelles le versement du FCTVA<sup>1</sup> et le solde de deux subventions concernant la recherche d'une nouvelle ressource en eau au Doulay (dossier de 2017 financé par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

C) Les restes à réaliser (RAR)

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année et qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. Ils s'élèvent en dépenses à 1 230 € (commande d'une pompe de relevage). Il n'y a pas de reste à réaliser concernant les recettes.

D) Résultat d'investissement 2021

Recettes	62 319.70 €
Dépenses	33 230.84 €
Résultat 2021	29 088.86 €
Déficit 2020 reporté	55 430.08 €
Résultat cumulé 2021	84 518.94 €

Le report d'excédent d'investissement 2020 (55 430.08 €) cumulé avec celui de 2021 (29 088.86.23 €) génère donc un résultat de clôture excédentaire de 84 518.94 €.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 24 mars 2022

Mme le Maire,

Françoise BENOIT

---

<sup>1</sup> Fonds de compensation de la TVA